

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2015

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 6 mai 2015**

**Date de la convocation** : 30 avril 2015

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 heures    **Heure de la clôture** : 21h00

**Présents** : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, Stéphanie MATTANA,

**Excusés** : André DERISOUD, Stéphane BURDIN, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Mickaël GOUTAZ

**Procurations** : Stéphane BURDIN a donné procuration à Jean-Pierre PASUTTO

Stéphane ANTHOINE-MILHOMME a donné procuration à Jean-Yves MÂCHARD

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves MÂCHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance remercie Mr PEYTIER Ludovic, trésorier de la commune pour sa participation à la réunion de Conseil Municipal de ce soir.

❖ **Délibération pour prêt complémentaire** :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il manque budgétairement environ 178 000 euros sur la section investissement pour effectuer les paiements du marché « aménagement mairie et création de 4 logements ». En effet les montants prévus au budget primitif 2015 étaient des montants H.T.

Après discussion et explication par Mr PEYTIER, trésorier de la commune, Mr le Maire propose d'effectuer un prêt au Crédit Agricole de 160 000€ à taux fixe 1.90% sur 15 ans et d'ajuster la différence avec le chapitre 21.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'effectuer un prêt auprès du Crédit Agricole des Savoie, comme suit :

Montant du financement : 160 000 euros

Durée : 180 mois

Taux : 1.90%

Périodicité : trimestrielle

Monsieur le Maire précise que le crédit STAND BY (délibération 2015 02 017 du 26 mars 2015) est annulé.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2015

❖ **Décisions modificatives**

Considérant que suite à une erreur matériel le montant des travaux prévus au budget primitif 2015 sur le chapitre 23 est insuffisant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer les opérations suivantes :

<b>Dépenses Fonctionnement :</b> 022 (dépenses imprévus) : - 5 000€ 67 (charges exceptionnelles) : - 20 000€ 023 (virt à la section investissement) : + 25 000€	<b>Recettes Fonctionnement :</b>
<b>Dépenses investissement :</b> 21752 (installation voirie) : - 40 000€ 2313 (immo en cours-construction) : + 65 000€ 2313 (immo en cours-construction) : + 160 000€	<b>Recettes investissement :</b> 021 (virt de la section fonctionnement) : + 25 000€ 1641 (emprunt) : + 160 000€

❖ **Questions diverses :**

Mr Peytier explique que le contrôle du passif de la commune de Vanz y laisse apparaître une différence entre la balance et la comptabilité auxiliaire du suivi de la dette.

Au 31 décembre 2014, l'encours total de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 283.619,70 €, alors que le compte de gestion présente un solde créditeur au compte 1641 de 281.011,13 €.

La différence de 2.608,57 € correspond à des erreurs de comptabilisation sur les exercices 2006, 2008 et 2009.

Ses écritures sont à régulariser au cours de l'année.

Mr Peytier précise aussi, qu'il conviendra de prendre une délibération lors d'un prochain conseil municipal pour les amortissements sur le budget de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves MÂCHARD

